

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite\\_036](#) | [Naissance de la clinique.CollectionBoite\\_036-8-chem](#) | [Hôpitaux pendant la révolution \(pour insensés\)](#). Item [A Bicêtre on confond encore indigents, fous et criminels](#)

## A Bicêtre on confond encore indigents, fous et criminels

**Auteur : Foucault, Michel**

### Présentation de la fiche

Coteb036\_f0132

SourceBoite\_036-8-chem | Hôpitaux pendant la révolution (pour insensés).

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiques Conseil général de l'administration des hospices de Paris, Rapports au conseil général des hospices, sur les hopitaux et hospices, les secours à domicile, la direction des nourrices, Paris, de l'Imprimerie des hospices civils, Fructidor an XI [1802]

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 25/08/2020 Dernière modification le 23/04/2021

---

A Bicêtre ou au pavillon encore indigents,  
foam et criminels. 132

"Bicêtre reçoit des indigents, des  
insensés, des h. et des enfants condamnés par  
crimes. De ceux-ci les 1 attendent la  
confirmation ou l'annulation ~~du~~ ~~leur~~ ~~juger~~  
qui les a condamnés à la peine capitale;  
les autres attendent le départ de la chaîne  
qui doit les conduire en qualité de  
forçats; les 3 autres sont renfermés par  
l'usage de leurs geôles lequel ils ont été consen-  
sés à la délation.

La réunion de maison de délation  
et de prison sur le même terrain qu'une  
maison hospitalière, entraîne de graves  
inconvenients --

La commission administrative avait sollicité  
avant l'établissement du conseil, par réclamation  
de ces 2 établissements le conseil provincial  
demandé; le préfet y a insisté sur un  
Acte complet sur la situation du Hospice. AntX  
1319

rapport sur les prisons : il a montré  
la possibilité de changer<sup>w</sup> ; on pourrait  
transférer au l'hopital des p'ncipales  
abbaye St Denis, ou la prison à Vincennes.

Ces plans sont notés, appuyés par la nation,  
s'opposent aux couronnes ; il venait en  
déjà l'arrêté du ministre de l'Int<sup>r</sup>  
du 18 Prairial An IX, portant qu'après  
pris des mesures pour le transfér<sup>w</sup> des prison-  
niers de Bicêtre au profit de la com-  
pense de l'autre local (2) et le change<sup>w</sup> ne  
s'effectuera

---

(2) Cet arrêté est cité par le projet de D<sup>r</sup> de  
un rapport au ministre de l'Int<sup>r</sup>, du 18 Nivôse  
an X, sur les moyens d'organiser dans le département  
de la Seine, les lieux destinés à l'hébergement des prison-  
(36 p. in 4°)

in rapport au chef g<sup>o</sup>

An XI. n<sup>o</sup> 88-89.